CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E39272** **VALABLE JUSQU'AU** **22/04/2027**

ÉDITÉ LE 13/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1996

Raison sociale : JML BATIMENT

Forme juridique : SAS

Capital : 75 000

9 RUE DU BOIS MAJOU
33124 AILLAS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BORDEAUX 1996 B 00597

Siret : 404 187 007 00020

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 7102723

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 588 425 1704

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 588 425 1704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 05 56 61 19 14 **Fax :**

Portable : 06 84 77 01 30

Responsabilité légale :
LAURENT JEROME PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : i.barbe@jmlbatiment.fr

Effectif moyen : 41 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 287 127 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	27	07/02/2023
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)	9	04/12/2024
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/03/2026 08:32

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.